puisqu'ils déclarent qu'il y avait avec vous un mitrier de grévistes. — R. Je suis sûr que je n'ai pas levé le poing.

D. Vous avez aussi menacé de tout casser. — R. Pardon, monsieur, je suis sûr que je n'ai pas dit ça.

Henri Everaert est condamné à 20 jours d'emprisonnement.

— x —

LE BEURRE MARGARINÉ. — M. Quinet, inspecteur des beurres, se présentait chez M. Constantin Seys, marchand de beurre à Croix, et prélevait un échantillon qui fut reconnu falsifié. Une première analyse décèle qu'il y a 40 % de margarine, graisse ou huile de coco; une seconde 50 ou 60 % des mêmes produits. Après plaidoirie de M. Danjou, Seys est condamné à 3 jours de prison avec sursis, 2 insertions dans les journaux et 4 affiches.

LES LOIS SUR LE TRAVAIL. — Chez M. Léon Deruile, constructeur à Croix, 15 adultes travaillaient le 17 août dans la même pièce que deux jeunes gens de moins de 18 ans et la durée du travail était de 11 heures, soit une demi-heure de trop. C'était un atelier nouveau et, d'après M. l'inspecteur, il peut y avoir une erreur et bonne foi dans l'interprétation de la loi. M. Deruile est condamné à 15 amendes de 5 francs avec sursis.

AU GALOP. — Le 9 septembre, Alfred Dewisme, loueur de voitures à Roubaix, haut au grand galop de son cheval vers la gare, cognant à coups de fouet et de bâton sur la malheureuse bête pour la faire aller encore plus vite. L'agent Baudun lui cria de s'arrêter, qu'il allait renverser des passants.... Dewisme ne tint pas compte de cette sage observation et lui décocha le mot de Cambronne en guise de flèche du Parthe. Six jours de prison corrigeront Dewisme de cet écart de langage.

VOL AU COMPTOIR. — Marin Grenier un individu, Alois Putman, 29 ans, journalier, demeurant à Wattrelos, au Sapin-Vert, se présentait à l'estaminet de M. Vandenbrouck, rue de Tourcoing, et s'installait tranquillement à boire quelques consommations. Le cabaretier le laissa seul un instant; quand elle revint, elle le trouva près du comptoir, « se regardant à la glace », a-t-il dit pour expliquer sa présence, mais surtout pour fouiller dans le tiroir d'où l'argent avait disparu. Alois Putman dont les antécédents sont déplorables, encourt 15 jours de prison.

L'IVRESSE. — Sous l'empire de l'ivresse, Léon Dasolle, 25 ans, tisserand à Neuvilly, est venu en pleine nuit briser des carreaux de vitre chez Mme Alphonsine Masurelle, femme Mille, ménagère à Leers, et chez Mme Henriette Wauquier, femme Decottignies; il voulait absolument qu'on lui ouvrît pour se battre et cassa à tue-tête, jurant, proférant des menaces contre tout le monde. Poursuivi pour bris de clôture, tapage injurieux et nocturne, Dasolle est condamné à 3 jours de prison et 11 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Jules Demaeght, 21 ans, homme de peine, à Roubaix, rue du Chemin de Fer, a été arrêté à Tourcoing, rue Achille-Testelin, vers deux heures et demie du matin, le 28 octobre, alors qu'il arrivait de Belgique par la plaine Jardinière, avec diverses marchandises de fraude, 1 kil. de tabac, 1.500 allumettes et 68 kil. de café torréfié, le tout d'une valeur de 287 francs; 2 mois de prison et 500 francs d'amende à Demaeght. — Edmond Baltinck, 27 ans, manœuvre de maçon à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, s'en allait en Belgique, le 27 octobre, vers cinq heures et demie du soir, conduisant 3 chiens de forte race destinés à y être chargés de fraude, lorsqu'il a été arrêté à Wattrelos, plaine la Grange: 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Six jours avec sursis et 500 francs à Henri Knockaert, 16 ans, bâcleur à Mouveaux, pour fraude de 28.800 allumettes, valeur 28 fr. 80, à Wattrelos, sentier de Pierre. — Le 26 octobre, vers onze heures et demie du soir, 666 boîtes d'allumettes, valant 289 fr. 70, prises au cimetière de Lys, le 28 octobre, vers trois heures et demie du matin, 1 mois de prison et 500 francs d'amende à Alphonse Debiauwe, 19 ans, peigneur à Roubaix, rue de Condé, estaminet du *Chien Noir*, 6 jours avec sursis et 500 francs à Charles Lespagnol, 19 ans, peigneur à Roubaix, rue du Tilleul. — Rachel Declerck, 18 ans, fraudeuse à Hem, a été arrêtée mardi après-midi à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'expulsion: quarante jours de prison. — Henri Corneille, 34 ans, brigadier à Avelghem, étant venu travailler à Roubaix, omis de faire à la Mairie la déclaration obligatoire; 15 fr. d'amende par défaut. — Pierre Sergeant, 38 ans, monteur à Roubaix, rue du Fort, étant en état d'ivresse, ce pourquoi il a déjà été plusieurs fois condamné, mendiait près du cimetière Saint-Martin et menaçait ceux qui lui refusaient: 15 jours de prison. — Pour entretien d'une concubine au domicile conjugal, 25 francs d'amende à Victor Sacquet, 58 ans, fileur, et à Marie Sels, 56 ans, ménagère, tous deux domiciliés à Roubaix. — Marie Delannoy, commerçante à Roubaix, banqueroute, 3 mois et 1 jour de prison par défaut. — Auguste Quilber, horloger à Roubaix, banqueroute, 3 mois et 1 jour également par défaut.

NOUVELLES MILITAIRES

Les appels des territoriaux et des réservistes

Renseignements pris, nous pouvons donner comme officielle l'information suivante:

Conformément à l'autorisation du ministre de la guerre, M. le général commandant le 1er corps d'armée a décidé que la convocation des réservistes et des territoriaux qui doivent se rendre à Lille et à Dunkerque avant le 30 novembre est supprimée. Cette mesure s'applique aux officiers aussi bien qu'aux hommes de troupe.

Toutes les autres convocations sont maintenues.

Les périodes supprimées ne seront pas reportées à une date ultérieure, ainsi qu'on l'avait dit d'abord.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Le travail des ouvriers tisserands

Roubaix, le 30 octobre 1903.

Monsieur Alfred Reboux,
directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais obligé de vouloir bien insérer, dans votre « Correspondance », les réflexions suivantes, qui me sont suggérées par les conflits qui viennent de se produire à Roubaix, entre fabricants et ouvriers tisserands.

J'estime qu'en fabrication, les malentendus et réclamations proviennent de deux sources bien distinctes, qui sont: 1° l'échantillonnage; 2° la préparation.

Échantillonnage. — Je me permettrai d'attirer l'attention des chefs de fabrication sur deux points auxquels ils n'accordent pas toujours l'importance qu'il faudrait. Je veux parler de la résistance des matières et des prix de façon.

Prenons, en exemple, deux fabricants produisant le même genre ou du moins deux articles presque similaires. Supposons que le premier a établi son tissu avec des matières inférieures et un prix de façon très bas, tarifs que le second a employés des matières convenables et a compté un prix de façon suffisant. Le premier fabricant, étant meilleur marché, prendra la commission; mais la livraison n'ira pas sans difficultés. Si les affaires marchent bien, il aura de la peine à trouver des ouvriers et il devra se résoudre à livrer en retard, ou à fournir des pièces défectueuses, ou à augmenter sa façon. Si les affaires vont mal, il trouvera plus facilement des ouvriers; mais ceux-ci ne travailleront qu'à contre-cœur, puisqu'ils ne pourront arriver à gagner leur journée, et ils en garderont rancune au patron.

L'emploi de mauvaises matières sera cause de malfaçons et, par conséquent, d'amendes, que l'ouvrier acceptera d'autant plus mal, qu'il gagne peu. Le tisserand ne considère pas, en effet, que l'amende ne lui est infligée que pour l'engager à faire mieux, que les frais de piqûrage causés par sa négligence sont énormes et n'avaient pas été comptés à un taux aussi élevé dans le prix de revient.

Tandis que notre premier fabricant se crée ainsi beaucoup d'ennuis et ne gagne pas d'argent, le second, qui avait bien établi son prix, n'a pas de travail à donner à ses ouvriers, qui ont de la peine à faire vivre leur famille.

On voit donc que l'échantillonnage doit être suivi de très près et combien est fausse la formule: « On a fait les bandes, on fera bien les pièces. » Le plus souvent, les bandes sont faites à la journée; on arrive donc toujours à les tisser, en y mettant le temps nécessaire.

Préparation. — Nul, en fabrication, n'ignore que c'est par une suite de petits détails trop souvent négligés, qu'un article se fabrique plus ou moins bien, et plus ou moins vite. La fabrication comporte: le bobinage, l'ourdissage, parfois le dressage, presque toujours l'encollage, le rentrage, le montage sur métier et enfin le tissage. Voilà donc six et parfois sept ouvriers différents se succédant sur le même travail. La plupart des ouvriers de préparation travaillent au compte. Ils cherchent donc à faire vite, mais leur travail est trop souvent défectueux. Il faut ajouter à cela qu'au rentrage, dans un but d'économie mal entendu, on fait servir parfois des harnas trop vieux ou des ros en mauvais état. Le tisserand subit les conséquences de toutes ces négligences. Si, en plus de cela, la matière est de mauvaise qualité, on peut conclure qu'il ne s'en tire qu'avec beaucoup de difficultés.

Conflits. — Combien de conflits n'éclateraient pas si les tisserands n'exagéraient pas leurs réclamations comme à plaisir. Ils demandent beaucoup dans l'espoir d'obtenir un peu; mais bien souvent leurs réclamations sont rejetées en bloc, parce qu'ils demandent trop.

Je pense que le mieux serait, lorsqu'ils ont à réclamer, de déléguer, près du directeur ou du patron, les deux doyens du tissage, c'est-à-dire les deux ouvriers les plus anciens; de cette façon, nul ne courrait le risque d'être considéré comme meneur.

Veuillez excuser, Monsieur le Directeur, la longueur de cette lettre et agréer mes remerciements anticipés.

Un vieux Roubaisien.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un tisseur à Tourcoing. — La *Revue Textile* a effectivement publié une étude complète sur le réglage des métiers à tisser de tous systèmes. Cette publication a été commencée dans le n° du 18 juin 1903 et a été terminée dans le n° 30, du 27 septembre.

Une mère qui implore son fils 105. — 1° Il peut réclamer la faveur d'être classé comme soutien de famille, mais il ne peut réclamer la dispense légale comme fils de veuve, attendu qu'il avait droit à cette dispense au moment du conseil de révision; 2° Elle peut exposer son nouveau cas au colonel par la voie hiérarchique; 3° Non, en suivant ladite voie et en demandant si elle ne pourrait pas réclamer son fils comme unique de veuve.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Théâtre de Roubaix.* — A l'occasion des fêtes de la Toussaint, M. Couvreur, directeur du Théâtre de Roubaix, a composé aujourd'hui dimanche un spectacle de famille. D'abord *Les Orphelins du Pont Notre-Dame ou l'Œuvre de St Vincent de Paul*, drame à grand spectacle en cinq actes et un prologue en deux actes. Ensuite *Le Grand Mogol*, opéra-comique en quatre actes, musique d'Audran. La Direction n'a rien négligé pour donner à cette représentation tout l'éclat qu'elle mérite. La mise en scène sera conforme à celle du Théâtre de la Gaîté. Les costumes, décors, sont faits spécialement pour chaque pièce. Orchestre complet, sous la direction de M. Armand George.

CAFÉ PANDORE, 28, rue Pauvrée. — Concert symphonique de 5 heures et demie à minuit. 42045d

ATTRACTIONS. — *Café Georges*, 20, Carnot, Tg. 2270

BRASSERIE DES FAMILLES. — Dimanche 1er novembre, à 5 heures, nouveaux débuts de Mlle Tilma et Mlle Arcka. Les Aurels! Grande attraction: Les Frémytis. 41993d

THÉATRE DE ROUBAIX Direction: L. COUVREUR

Bur. à 5 h. ½ — Dimanche 1er novembre — Rid. à 6 h.

LES ORPHELINS DU PONT-NOTRE-DAME
ou *l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul*
grand drame en 5 actes et un prologue en deux actes
LE GRAND MOGOL, opéra-comique en 3 actes 41922

NORD

LA FERMETURE DE LA CHASSE. — On annonce que la fermeture de la chasse au lièvre et à la perdrix aurait lieu le 27 décembre prochain.

QUATRE CENT TRENTE-SEPT KILOS DE TABAC SOUS LE SABLE A GRAVELINES. — Jeudi, dans l'après-midi, M. Richard, lieutenant des douanes, en tournée près de Gravelines, sur le territoire d'Oye, a fait une importante prise de tabac.

M. Richard avait réservé, sur la plage, une trace qui se continuait dans les dunes. M. Richard la suivit et se dirigea vers un hangar où il trouva, enfouis dans le sable, recouverts avec de la paille, huit ballots pesant ensemble quatre cent trente-sept kilogrammes de tabac de fraude. Cette prise représente une valeur de plus de cinq mille francs.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellations relatives aux événements de la Bourse du travail):

Ont voté pour: MM. Barrois, Bersez, Cardon, Debièvre, Debiève, Defaume, Dron, Evrard-Eliez, Guillain, Lepez, Lozé, Eugène Motte et Pasqual. — Contre: MM. Codin, Dansette, Defontaine, Delory, Groussau, l'abbé Lemire, de Montalembert, Pluchon et Selle. — N'a pas pris part au vote: M. Bonte.

2e sur l'amendement de M. le comte de Lanjuinais au chapitre 6 du budget du Ministère de l'Intérieur concernant les sous-préfets et tendant à une réduction de crédits de 10.000 francs. — Ont voté *pour*: MM. Barrois, Bonte, Codin, Dansette, Debièvre, Delory, Groussau, l'abbé Lemire, Lepez, de Montalembert, Eugène Motte. — Ont voté *contre*: MM. Bersez, Cardon, Debièvre, Defontaine, Defaume, Dron, Evrard-Eliez, Lozé, Pasqual. — N'a pas pris part au vote: M. Guillain. — La Chambre adopte par 257 voix contre 254.

ETABLISSEMENT D'HYDROTHÉRAPIE du Docteur DELAUNOIS à Bonsecours-Péruweltz

PAS-DE-CALAIS

CONTRE LA LIBERTÉ. — *A Saint Martin-au-Laert.* — Deux gendarmes sont allés signifier, jeudi, aux Sœurs de la Sainte-Famille, qui tiennent l'école libre et l'ouvroir à Saint-Martin-au-Laert, près de Saint-Omer, d'avoir, dans un délai de quinze jours, à quitter leur établissement. La mesure, aussitôt connue, a produit une très vive émotion dans toute la commune.

PIPE filtre anti-nicotine, Cat. fo **Simon-Tranchant**, à Cambrai 41864

AISNE

L'AFFAIRE LOIZEMANT. — Une première décision vient d'être prise par le gouvernement au sujet de l'affaire Loizemant. Par un décret du garde des sceaux, l'instruction vient d'être retirée à M. Jourdan, juge à Saint-Quentin, qui instruisait, dans les conditions que l'on sait, le procès du malheureux Loizemant. Quant au cas de Loizemant lui-même, on affirme que la décision qui sera prise à son égard est imminente.

Maladies des femmes
Guérison sans opération ni douleur. Institut du Dr Lefebvre, Montreuil-sur-Bois (Belgique). 12792

BELGIQUE

LA SANTÉ DE LA PRINCESSE STÉPHANIE. — Un télégramme venant de Lucerne et parvenu hier matin à Bruxelles annonce que l'état de santé de l'archiduchesse Stéphanie reste stationnaire.

Un confrère bruxellois dit, au sujet de la santé de la princesse:

« Les renseignements que nous avons pu recueillir nous permettent d'annoncer que la situation de la princesse est moins grave que ne le faisaient supposer les premières dépêches.

» La comtesse de Lonyay souffre d'une maladie intérieure, qui nécessitera peut-être une opération, heureusement sans gravité. Un professeur de Vienne vient d'arriver à Lucerne pour se rendre compte de l'état de la maladie et pour procéder lui-même à l'opération, si celle-

M. WOESTE, ministre d'État, partira le 3 novembre prochain, pour La Haye, où il va défendre, devant la Cour d'arbitrage, les intérêts des Belges au Venezuela.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. le baron Herry, ancien représentant et ancien sénateur de l'arrondissement de Gand, décédé vendredi en son château de Mariakerke, à peine âgé de 53 ans.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme veuve Louis Desguin, née Rosalie Henseval, décédée à Mons. La défunte était la mère de Me Hadelin Desguin, directeur du *Hainaut*.

BRUGES

COUR D'ASSISES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. — *Le meurtre d'Eessen.* — Malgré une défense très habile de Me De Schepper, le jury n'a pas admis le système de la légitime défense avancé par M. Julien Serpieters. Celui-ci a donc été déclaré coupable de meurtre volontaire.

La Cour, admettant des circonstances atténuantes, a condamné Serpieters à vingt ans de travaux forcés.

GAND

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Sont nommés: vicaire à Temmonde, le R. M. De Poorter, vicaire à Wetteren; à Wetteren, le R. M. Barbiau, vicaire à St-Gilles-lez-Termonde; à St-Gilles-lez-Termonde, le R. M. Van Moerkenbeek, vicaire à Burght; à Burght, le R. M. Blancquaert, ex-surveillant à l'Institut St-Liévin, à Gand.

ci est jugée nécessaire. »

UN PARRICIDE. — Depuis un certain temps, des disputes continuelles éclataient dans le ménage Dierckxens, à Lootenhuille, près de Gand.

Le père dépensant son argent en libations. Le fils, Cyrille Dierckens, âgé de 22 ans, fort mécontent, s'est vengé d'une façon atroce. Pénétrant la nuit dans la chambre à coucher de son père, il l'a étranglé au moyen d'une corde, puis a pendu le corps pour faire croire à un suicide. Le fils parricide, ayant été arrêté, a fait des aveux complets. La victime, âgée de 61 ans, était originaire de Caneghem.

YPRES

UNE AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS AU BUREAU DE POSTE. — On vient de constater des détournements à la poste d'Ypres: depuis deux ans, de nombreuses lettres contenant des valeurs disparaissaient. Malgré les recherches combinées de la police et de l'administration, le coupable restait introuvable. Jeudi, de nouveaux faits ayant été signalés, les soupçons se portèrent sur un facteur; on fit une perquisition à son domicile. On y trouva un grand nombre de lettres et de livrets de la Caisse d'épargne. En présence de ces preuves de sa culpabilité, P... fit des aveux complets.

ROULERS

LA GARDE CIVIQUE. — Le dimanche 22 novembre prochain aura lieu à l'arsenal (grande salle), la distribution solennelle des prix aux gardes civiques de Roulers qui ont pris part au dernier concours national du tir de Bruxelles, et notamment au peloton de Roulers qui a remporté le 1er prix. A cette occasion, le baron Greindl, lieutenant-général, commandant supérieur de la garde civique pour les deux Flandres, se rendra à Roulers pour faire l'inspection de la troupe et pour assister à cette distribution des prix. Tous les gardes se réuniront, à cet effet, vers onze heures du matin, en grande tenue, et seront sous les armes jusque vers une heure après-midi.

Vers trois heures, les officiers de la garde civique se réuniront et auront une conférence avec leur général. Le général fera ensuite l'inspection des locaux affectés au service de la garde civique, et du stand où ont lieu les exercices de tir. A six heures, à la salle des fêtes de l'arsenal, banquet par souscription.

COURTRAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 31 octobre 1903.* — M. Jonckheere, président. — *Coups et blessures:* 3 mois de prison et 50 francs d'amende à Delonzeere François, ouvrier briquetier à Saint-Genois; 26 francs d'amende à Masselus Jules, colporteur; Masselus Julien-Joseph, marchand de chiffons, et Depraetère Camille, ouvrier peintre. — 15 francs d'amende pour violences légères: à Goethals Marie et à Lefèvre Marie, femme Edouard Lefebvre, à Courtrai. — 200 francs d'amende à Vanlake Camille, voiturier à Ouckene, pour avoir occasionné la mort de l'enfant Opinus, par défaut de prévoyance. — 3 mois de prison par défaut à Vancauwenberghe Benjamin, ouvrier agricole à Luingne, au chef de vol de lapins au préjudice de Vandeputte. — Virxlevogel Léon, fabricant de vélos à Tieghem, a volé une valise, une longue vue et un atlas au préjudice de Alphonse Malfait, à Croix-Wasquehal; il est condamné à 15 jours de prison et à la restitution des objets soustraits. — 5 francs d'amende à Vandewaestyne Adolphe, cordonnier à Herseaux, pour injures verbales. — Vanteenkiste Cyrille, ouvrier, 14 ans, à Ingelmunster, est mis à la disposition du gouvernement jusqu'à sa majorité, du chef de vol. — 15 fr. d'amende à Vercoeke Henri, boulanger à Courtrai, d'abusse de Gand, pour jet de pierres. — 1 mois de prison et 50 francs d'amende à Hinpe Jules, ouvrier cordonnier à Emelghem, pour dénonciation calomnieuse. — 3 ans de prison pour vol de vélo et effets d'habillement, 8 mois de prison et 50 fr. d'amende du chef de rébellion, outrage et coups, et 8 jours de prison, 26 fr. d'amende pour bris de clôture, à Matisse Edouard, ouvrier agricole à Cuerne. — 3 fois 2 mois de prison et 26 francs d'amende du chef d'escroqueries, et 1 an de prison et 26 fr. d'amende pour abus de confiance à Gackière René-Jules, colporteur à Ingelmunster. — Naert Amédée-Isidore, 29 ans, boucher à Roubaix, détenu, encourt: 15 mois de prison et 26 fr. d'amende pour vol d'un vélo au préjudice de Richard Décluse, à Tourcoing, en 1902; id. pour vol de vélo au préjudice de Delbeke Achille, à Courtrai, en 1903; id. pour vol de vélo au préjudice de Gruyaert Jules, à Roulers; 8 mois de prison 26 francs d'amende pour usage de faux et 3 mois de contrainte par corps. — Lefevère Mathilde, femme Naert, ménagère à Saint Genois, encourt 4 mois de prison et 26 fr. d'amende, conditionnellement, pour faux en écritures.

MOUSCRON

CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du samedi 31 octobre 1903.* — Le Conseil communal convoqué d'urgence pour la troisième fois, s'est réuni samedi sous la Présidence de Vinte, Étaient présents: MM. Coppenolle et Leroux, échevins; Parmentier, Lalarme, Cuvelle, Lepoutre, Deschutter, membres, et Bentein, faisant fonctions de secrétaire communal.

La séance s'ouvre à six heures un quart, sous la présidence de M. Coppenolle, échevin. Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, après une rectification présentée par M. Lalarme, qui explique que son abstention lors du vote du compte des Hospices civils résulte de ce qu'il fait partie de la Commission des Hospices. On entame ensuite l'ordre du jour:

Ordonnance du bourgmestre interdisant l'habitation d'une maison pour cause d'insalubrité. — Il s'agit d'une maison située au Bas-Vousinage, appartenant à Mlle Hovinne et habitée par Mme veuve Victor Frémont. En raison de la fièvre typhoïde qui a sévi dans cette habitation, M. le Bourgmestre a décidé de la fermer pour désinfection. Approuvé à l'unanimité.

Le rôle supplétif de la taxe sur les chiens. 3e trimestre 1903, comporte 21 taxes à 1 fr., soit une somme de 21 fr. Approuvé.

Le compte des Hospices civils de l'exercice 1902 donne en recettes 44.105 fr. 22 cent., en dépenses 38.408 fr. 42; excédent de recettes, 5.697 fr. 80. Approuvé.

Usine à Gaz. — Le compte de 1902 accuse en recettes 59.408 fr. 78, en dépenses 44.922 fr. 37; excédent de recettes, 14.486 fr. 41. Approuvé.

Le budget de 1903 pour la même usine se règle par 66.760 fr. en recettes, 64.310 fr. en dépenses, d'où un excédent de recettes de 4.440 fr. Approuvé.

A six heures et demie, M. le docteur Den Reer bourgmestre, qu'une maladie avait depuis quelque temps éloigné des délibérations du Conseil, entre en séance et la présidé tout en faisant M. Tochevin Coppenolle diriger les travaux.

La convention à passer avec la commune de Luingne pour l'éclairage au gaz fait l'objet de quelques remarques de détail. Elle est finalement adoptée à l'unanimité. Nous donnerons ultérieurement la teneur de cette convention.

Le compte communal de l'exercice 1902 est lu par M. Nuttin, receveur communal; il se clôture par 314.161 fr. 34 cent. en recettes; 290.234 fr. 27 en dépenses, et par 23.930 fr. 07 d'excédent en recettes. Il est adopté par six voix contre deux abstentions (MM. Cuvelle et Leporlier.)

M. Coppenolle propose ensuite au Conseil de voter d'urgence le complément du compte relatif au pavé de Roubaix-Tout. Ce compte ayant été l'objet de délibérations antérieures est approuvé à l'unanimité. Le Conseil se constitue à huis clos pour la fixation du traitement d'un sous-instituteur intérimaire et pour les réclamations contre diverses taxes d'abonnement. La séance publique est levée à sept heures un quart.

LA REVUE DES MILITAIRES EN CONGÉ ILLIMITÉ aura lieu jeudi matin 12 novembre courant, à sept heures un quart, à l'Hôtel de Ville, sous la direction de M. le lieutenant de gendarmerie Audin, commandant la lieutenance de Courtrai. Les miliciens permissionnaires devront être revêtus de leurs effets militaires et porteurs de leur livret de mobilisation.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS *Storme's Vrienden*, établie au local flamand, rue Saint-Pierre, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail une indemnité de 61 francs pour la bonne tenue de ses comptes. Au mois de mars dernier la même société avait touché de la Province la somme de 42 francs. Nous tenons à féliciter le Conseil d'administration de cette vaillante société qui, l'an dernier, paya plus de deux mille cinq cents francs de secours à ses membres pour 933 jours de maladie.

CHEMISERIE WILLE-HAUWEL. — Chemises en tous genres: confectionnées et sur mesure. 22002

NE QUITTEZ pas COURTRAI sans visiter la GANTERIE SAMDAM, rue de Tournai, 45. Près d'un demi-siècle d'existence. Vente directe du fabricant à l'acheteur. 41760

LAUWE

UN INCENDIE s'est déclaré samedi après-midi, vers une heure, dans la fabrique de M. Deltour-Vereecke, marchand de lin. Le feu a pris dans un tas de bois de chauffage et de sacs qui se trouvaient sur la chaudière. Avertis par le tocsin, les pompiers n'ont pas tardé à arriver et sous le commandement de M. Georges Vanhaverbeke, se sont employés avec beaucoup d'ardeur à enrayer les progrès de l'incendie. Grâce à leur dévouement, la fabrique a pu être épargnée. Les dégâts sont peu importants.

ROLLEGHEM

LE ROI PARRAIN. — On vient de baptiser, à Rolleghem-Capelle, le septième fils des époux Clarisse-Deporrain, était représenté au baptême par M. Alidor Steenmeyer, bourgmestre. Une somme de 150 fr., don du roi, a été remise aux époux.

DOTTIGNIES

FIANCAILLES. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Pierre Van den Berghe, maréchal-des-logis de gendarmerie, avec Mlle Irma Geldhof, de Dottignies.

AVELGHEM

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Jean Van Leynseele, conseiller communal, décédé à l'âge de 64 ans. Les funérailles auront lieu lundi à neuf heures du matin.

AUDENARDE

MUTATIONS DANS L'ARMÉE. — Le capitaine Van Doormael, qui vient de rejoindre le 5e régiment de ligne à Anvers, à la suite de sa promotion au grade de capitaine, vient d'être remplacé à l'école régimentaire du 5e de ligne par le lieutenant De Huy.

Le lieutenant-payeur Katz, du 4e lanciers, est désigné pour le 3e de ligne en garnison à Ostende comme officier payeur. C'est le lieutenant-payeur Genart, du 4e lanciers qui est venu le remplacer à Audenarde.

VOL DE MONTRES. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs se sont introduits dans la demeure du nommé Ascoo, à Nukerke, en brisant la serrure et en coupant le fil électrique de la sonnerie. Ils ont emporté une trentaine de montres d'une valeur de 600 francs. Ce n'est qu'hier matin qu'Ascoo a constaté le vol. La gendarmerie de Renaix a ouvert une enquête.

TOURNAI

FÊTE DE LA TOUSSAINT. — Église cathédrale: A 9 heures trois quarts, messe pontificale; à 10 heures et demie, bénédiction papale avec indulgence plénière. A trois heures un quart, vêpres pontificales, suivies des vêpres des morts; à quatre heures un quart, sermon par M. l'abbé Ducarme; salut et bénédiction du T.-S. Sacrement. — Église Saint-Piat: A 9 heures, messe en musique chantée par les élèves des Frères et un groupe d'amateurs, sous la direction de M. H. Van Hecke, moniteur au Conservatoire de Bruxelles.

LES FACTEURS. — La séance annuelle est fixée au 15 novembre, à cinq heures et demie, au « Café des Brasseurs ». La partie musicale sera remplie notamment par Mlle Kinif, cantatrice; MM. Palmans, Landrieux et Dumbiatre; la partie comique par M. Bourgeois. — Cartes, 1 fr., au profit des victimes du travail.

UNE EXHUMATION. — En raison de certaines rumeurs, le Parquet a fait exhumer, samedi après-midi, le cadavre d'un sieur S..., décédé au commencement d'octobre, dans son domicile, chaussée de Bruxelles. Le bruit court que le malheureux aurait été empoisonné. Le médecin-légiste a été chargé de faire l'autopsie.

SERVICE PHARMACEUTIQUE. — Dimanche 1er novembre, de midi à dix heures, seront ouvertes les officines de MM. Compagnion, quai Saint-Brice, et Delobe, Grande-Place.

JEU DE BALLE. — Dimanche 1er novembre, à deux heures, Place-Verte, décision entre Braine-le-Comte et Enghien.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 31 octobre 1903.* — Président: M. NOTHOMB. — Castermann Charles et Lafrux J.-B., ouvriers à Ath, ivresse et rébellion: le premier 3 mois 25 jours et 41 francs, le second 8 jours. — 1 mois et 26 francs, par défaut, à Derause Amédée, journalier à Tournai, pour détournement d'une somme de 10 francs au préjudice de Blanchard Josephine, femme Lambauwer. — Ruscart Oscar, journalier à Evregnies, a frappé le cabaretier Salembier Alphonse, 60 francs de dommages-intérêts, 2 mois de prison et 50 francs d'amende. — Piquerne Jules, tisserand à Tournai; Huvenne J.-B., journalier à Hérinnes, ont pêché sans permis dans l'Escaut; chacun 26 francs d'amende conditionnelle. — Par défaut, 30 francs à Legast Victor, ouvrier à Mouscron, pour pêche dans l'Escaut sans permis. — Wittebol Alois, ouvrier à Néchin, a frappé et mordu le cabaretier Adolphe Verstraet; il est condamné à 20 jours et 15 francs. — Bondroit Julien, journalier à Tournai, divagation de chien et outrages au garde, 16 jours et 62 francs. — 26 francs à Blocquau Noël et à Lebong Norbert, ouvriers à Laplaigne, pour pêche sans permis. Blocquau bénéficie de la conditionnelle. — Même peine à Druart Palmyr, à J.-B. Farvacq, aussi de Laplaigne, et à André Jules, marchand à Péronne, pour délit identique. Druart reçoit en outre 50 francs pour non remise de l'engin.

MONS

LA VISITE DU PRINCE ALBERT est fixée au 14 novembre. Il sera accompagné de M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail. Il visitera particulièrement les « Charbonnages belges » et le matériel d'expérience du puits de l'Agrappe.

HÉRINNES

NOUS APPRENONS qu'à partir du 4 novembre, une troisième classe primaire sera annexée à l'école libre de filles. Cette classe sera libre et tout à fait indépendante de la commune. Les élèves y seront désormais préparées à l'examen d'entrée à l'École normale. De plus, afin de rendre les jeunes filles aptes aux travaux multiples du ménage, on espère ouvrir très prochainement une école ménagère. Les élèves qui ont quitté l'école y seront également admises.

Toutes ces classes établies et surveillées par l'autorité diocésaine sont de plus inspectées par l'État. Sous la direction dévouée des Sœurs de la Providence, elles offrent toute garantie aux points de vue scientifique, moral et religieux.

TEMPLEUVE

UNE CONFÉRENCE avec vues et projections lumineuses sera donnée par M. Houben, à la Maison communale, salle de la Justice de Paix, le dimanche de la Toussaint, à cinq heures du soir. Tous les habitants sont invités à y assister.

— Une seconde conférence sur la *Mutualité des femmes*, aura lieu le lendemain, lundi, 2 novembre, à trois heures et demie, au local de l'École des filles, et sera donnée, avec projections lumineuses, par MM. Caille, inspecteur de l'enseignement, président de la Fédération, et Houben, professeur.

ESTAIMPUIS

CONTRE LA RAGE. — Un cas de rage ayant été constaté dans les environs, l'Administration communale a décidé qu'à partir du 30 octobre, et pendant un délai de trois mois, aucun chien ne pourra circuler sur la voie publique, ni se trouver dans un lieu public, sans être tenu en laisse, ou sans être muni de la muselière conforme au modèle adopté par le Gouvernement.

REVUE DES MILICIENS EN CONGÉ. — M. le commandant du district militaire de Tournai passera la revue des miliciens en congé illimité, de la commune d'Estaimpuis, classe 1895 inclusivement, et volontaires purs, le 28 novembre prochain, à neuf heures du matin, à l'École communale de Leers-Nord. Tous ces hommes doivent être revêtus de leurs effets militaires et porteurs de leur livret de mobilisation.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des **CHEVEUX**
Le Melrose rend progressivement aux cheveux gris et blancs la nuance et la beauté de jeunesse. Il fortifie et fait pousser les cheveux. Il enlève les pellicules et donne aux cheveux une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Chez les Coiffs. et Parfs. Dépôt: 26 rue Étienne-Marcel, Paris. 41950

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DIVERS

LANNOY, 31 octobre. — Beurre, le kilo, 3.40 à 3.60; œufs, le quart, 4.20.

NÉCHIN, 31 octobre. — Beurre, 4.00 à 4.20 le kilo; œufs frais, 4.50 les 26; jeunes porcs, présentés 25 à 30; vendus 4, de 27.00 à 36.00 la pièce.

TOURNAI, 31 octobre. — Froment blazé, l'hectolitre 14.00 à 14.50; beurre, le kilo, 2.70 à 2.90; œufs, les 26, 3.70 à 3.80.

WAEREGHEM, 31 octobre. — Beurre, le demi-kilo, 1.26 à 1.35; œufs, les 26, 3.54 à 3.80; lin, les 100 kilos, 85.00 à 140.00; étoupes, les 100 kilos, 40.00 à 50.00; pommes de terre, les 100 kilos, 4.50 à 8.00; jeune porc, le pièce, 25.00 à 34.00; lapin, 1.25 à 2.75; poulet, 1.50 à 2.50.

YPRES, 31 octobre. — Froments, les 100 kilos, 18.00 à 20.00; seigle, 14.00 à 14.25; avoine, 12.00 à 13.00; pommes de terre, 7.00 à 8.00; beurre, le kilo, 2.30 à 3.00; œufs, le quarteron, 3.16 à 3.42.

AVELGHEM, 31 octobre. — Beurre, 2.75 à 3.00 le kilo; œufs, 4.20 les 26; poulets, 1.50 à 2.25 la pièce; lapins, 2.25 à 3.50 la pièce.

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

DU 31 OCTOBRE 1903

Cours transmis par MM. J. V. Moutard et Fils, courtiers assermentés, rue du Louvre, 15, à Paris. — Agent à Lille, M. H. Lekieffrs, 50, rue de La Bassée.

AVOINES	OUV.	CLOT.
OCTOBRE	14 30	14 30
NOVEMBRE	14 40	14 40
NOVEMBRE-DÉCEM.	14 45	14 45
NOVEMBRE	15 ..	15 ..

SEIGLES	OUV.	CLOT.
OCTOBR